

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football
domicilié à 6 cours Marcel Cerdan à Etival lès Le Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du samedi 10 septembre 2022 à 12 heures
au samedi 10 septembre 2022 à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 9 septembre 2022

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2022-033

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M COUDRAY Gérard, Président de l'AS Etival Football est autorisé à ouvrir un débit temporaire de
boissons de 3^{ème} catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 10 septembre 2022

à 12 heures

Au samedi 10 septembre 2022

à 20 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 9 septembre 2022

Le Maire,

